

SAS CARRE VERT

Capital de 300.000 Euros
RCS Agen 319 557 716
N° TVA FR 44 319 557 716
APE 4776Z
Bic AGRIFRPP833 CA Aquitaine
FR76 1330 6001 5796 9010 6101 183
Agrément AQ 00177

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
47320 CLAIRAC
Téléphone : 05.53.79.85.00
www.groupe-terresdusud.fr

FACTURE APPROPOS

N° compte : 39300 FR29380673434

N° facture : 590582 Page : 1

Date : 31.10.2025

EARL PINETRE

PLAINE DU COLOMBIER

46700 SOTURAC

DATE LIVR.	M A G	NUMERO DE BON	CODE PROD.	QUANTITE LIVREE	DESIGNATION PRODUIT	UNITE FACT	REGLEMENT ECHEANCE	PRIX UNIT. H.T.	PRIX UNIT. T.T.C.	MONTANT H.T.	T V A	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
1.10	73	931115	394819	1,00	BAT VARTA SILVER 63AH 610A	UNIT	T 30.11.25	129,1700		129,17	3	25,83	155,00
9.10	73	580297	158406	1,00	GANT FOREST PRECISION PRO T11	PAIR	T 30.11.25	12,7100	15,25	12,71	3	2,54	15,25
					Ticket 600048001000806106								
24.10	73	580819	119378	2,00	DV RIVET ALU TETE L 4,8X18/25	BOIT	T 30.11.25	7,0750	8,49	14,15	3	2,83	16,98
					Ticket 600048001000811346								
24.10	73	580819	388806	1,00	PAPIER BOBINE X2 CHAMOIS AGRIN	UNIT	T 30.11.25	23,3200	27,99	23,32	3	4,67	27,99
					Ticket 600048001000811346								
24.10	73	580852	119380	1,00	DV RIVET ALU TETE L 4,8X22/25	BOIT	T 30.11.25	7,0700	8,49	7,07	3	1,42	8,49
					Ticket 600048001000811674								
30.10	76	540731	362604	1,00	CHAINE PICCO MICRO 71PM3	UNIT	T 30.11.25	11,3300	13,60	11,33	3	2,27	13,60
					Ticket 600016001008747631								

VENTILATION PAR FAMILLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.V.A.	MONTANT T.T.C.
GRAND PUBLIC	186,42	37,29	223,71
AUTRES ACTIVITE	11,33	2,27	13,60

ECHEANCE	MONTANT
30.11.2025	237,31

VENTILATION DES MONTANTS PAR TAUX DE T.V.A.			
20,00	197,75	3	39,56
			237,31
TOTAUX	197,75		39,56
			237,31

Le transfert à l'acheteur de la propriété des biens vendus et figurant sur le présent document est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix en principal et intérêts et ne sera réalisé que lors de l'encaissement effectif du prix.
Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours fin de mois, suivant le mois de l'émission de la facture. Toute somme non payée à son échéance entraînera le paiement d'une pénalité de retard ne pouvant être inférieure à 5 fois le taux de l'intérêt légal par an, sans besoin d'aucune mise en demeure ni autre rappel. Pour tout retard de paiement au delà de la date d'échéance, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 Euros sera due de plein droit et des frais financiers avec intérêts de retard au taux de 1,10 % par mois seront décomptés et feront l'objet d'une capitalisation.
En cas de litige, l'attribution de compétence est faite aux Tribunaux de notre siège social. Aucun escompte pour paiement anticipé.

Total facture

237,31